

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 30 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 Octobre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme LUCIANI	à	M. MARY
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PIMENOFF, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Mme PAOLINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 30 Octobre 2013

Délibération N°2013 / 299

**Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 prévoit la mise en place d'un dispositif d'accès à l'emploi titulaire pour les agents contractuels jusqu'au 12 mars 2016. L'article 8 du décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 dispose que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire détermine, en fonction des besoins de la collectivité ou de l'établissement public et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement. Lorsqu'il prévoit l'organisation d'un recrutement réservé sans concours, le programme pluriannuel définit, outre le nombre d'emplois ouverts, les conditions dans lesquelles ces recrutements seront opérés en prenant notamment en compte les acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions auxquelles destine le cadre d'emplois d'accueil. La loi du 12 mars 2012 prévoit que la sélection professionnelle est confiée à une commission d'évaluation professionnelle composée de l'autorité territoriale ou de son représentant, d'une personnalité qualifiée extérieure à la collectivité qui préside ladite commission et d'un fonctionnaire de la collectivité appartenant au moins à la catégorie hiérarchique des agents auditionnés.

Au sein des effectifs de la collectivité, quatre agents répondent aux conditions d'éligibilité au dispositif d'accès à l'emploi titulaire par voie de sélection professionnelle pour les gardes d'attaché territorial (deux agents), d'attaché de conservation du patrimoine (un agent) et de rédacteur territorial (un agent).

Enfin le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire a été soumis à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire en sa séance du 14 mai 2013, lequel a émis à l'unanimité un avis favorable.

Considérant les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, il est demandé au Conseil Municipal :

D'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, au titre du dispositif de sélection professionnel, selon les modalités suivantes :

Grade et fonctions	2013	2014	Nombre total de postes
Attaché territorial	1	1	2
Attaché de conservation		1	1
Rédacteur territorial	1		1
<b>Nombre total de postes par année</b>	2	2	

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,  
 Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-1293 du 12 mars 2012,  
 Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 12 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale prévu au chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,  
 Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 14 mai 2013 ;  
 Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente du 29 Octobre 2013 ;  
 Considérant les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, au titre du dispositif de sélection professionnel, selon les modalités suivantes :

Grade et fonctions	2013	2014	Nombre total de postes
Attaché territorial	1	1	2
Attaché de conservation		1	1
Rédacteur territorial	1		1
<b>Nombre total de postes par année</b>	2	2	

**S'ENGAGE**

A inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

**AUTORISE M. Le MAIRE**

à procéder à l'information individualisée des agents contractuels employés par la collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE,**

**Dr Simon RENUCCI**



*Simon Renucci*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131030-2013\_299-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2013